

Convention de partenariat entre TOOLBOX asbl et XXX asbl

Cette Convention est conclue entre

TOOLBOX asbl, domiciliée place de l'Albertine, 2 à 1000 Bruxelles,
et
XXX asbl, domiciliée,

et décrit les principes de leur collaboration.

1 **Objet de la collaboration :**

TOOLBOX et XXX asbl s'engagent par la présente à collaborer, pour la période allant du xx décembre 20xx au xx décembre 20xx, à la réalisation des objectifs suivants :

- abc

Cette collaboration sera caractérisée par un dialogue ouvert et constructif, basé sur la confiance réciproque, et sera menée dans le respect de la confidentialité.

2 **TOOLBOX s'engage à :**

- 2.1 intégrer XXX asbl à son portefeuille d'associations soutenues ;
- 2.2 consacrer les ressources nécessaires au bon fonctionnement du projet ;
- 2.3 sur demande de XXX asbl: organiser des réunions d'évaluation de l'avancement du projet avec les membres de TOOLBOX qui participent au projet, les représentants désignés par XXX asbl et les membres exécutifs de TOOLBOX ;
- 2.4 faciliter de manière régulière le partage des meilleures pratiques, apprentissages et défis que rencontrent d'autres partenaires de TOOLBOX travaillant dans le même segment (tout en respectant la confidentialité) ;
- 2.5 n'utiliser l'exemple de XXX asbl pour une communication externe sur le sujet de cette collaboration qu'après autorisation de XXX asbl, tout en respectant la confidentialité sur certaines données.

3 **XXX asbl s'engage à :**

- 3.1 consacrer les ressources nécessaires au bon fonctionnement du projet ;

- 3.2 mettre à disposition de TOOLBOX tous les documents et informations nécessaires à la réalisation des objectifs définis ensemble ;
- 3.3 participer à toutes les réunions d'évaluation intermédiaire de projet ;
- 3.4 faciliter de manière régulière le partage des meilleures pratiques, apprentissages et défis que rencontrent d'autres partenaires de TOOLBOX travaillant dans le même segment ;
- 3.5 respecter les rôles et responsabilités de chacune des parties : le rôle des volontaires de TOOLBOX étant un rôle de coaching et de guidance, les collaborateurs de XXX asbl devant in fine réaliser le travail ;
- 3.6 accueillir favorablement les propositions d'actions formulées par les volontaires de TOOLBOX, tout en reconnaissant que le droit final de décision au sein de XXX asbl appartient à XXX asbl elle-même. Cette dernière ne peut pas tenir TOOLBOX pour responsable des décisions prises par elle-même ;
- 3.7 n'utiliser le nom de TOOLBOX qu'après une autorisation écrite de TOOLBOX ;
- 3.8 référencer TOOLBOX sur le site web de XXX asbl et y insérer un lien vers le site web de TOOLBOX ;
- 3.9 s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un montant de xx €.

4 Termes de la collaboration :

- 4.1 Cette convention entre en vigueur à le xx décembre 20xx et expire le xx décembre 20xx.
- 4.2 Elle pourra être reconduite au delà de ce terme d'un commun accord des parties, eu égard aux critères suivants :
 - 4.2.1 Qualité de la relation entre les deux partenaires ;
 - 4.2.2 Besoins de XXX asbl par rapport aux ressources de TOOLBOX ;
 - 4.2.3 Degré d'exécution des différents buts cités dans le présent document ;
 - 4.2.4 Intérêt de XXX asbl à continuer la collaboration avec TOOLBOX ;
 - 4.2.5 Intérêt de TOOLBOX à continuer la collaboration avec XXX asbl .

Dans le cas où TOOLBOX et XXX asbl décidaient de prolonger leur collaboration, une nouvelle convention devra être préparée et signée par les deux parties pour une durée supplémentaire.

- 4.3 TOOLBOX et XXX asbl s'engagent à mettre tout en œuvre pour que la présente collaboration fonctionne. Chaque partie demeure toutefois libre de mettre fin à la collaboration décrite par cette convention, moyennant préavis de 2 semaines. Si la collaboration devait ne pas répondre aux attentes de l'une ou l'autre des parties, TOOLBOX et XXX asbl veilleront, avant toute résiliation de cette Convention, à évoquer ensemble la nature et les causes des difficultés et à tenter d'y remédier.

5 Nature de la Convention :

Cette convention énonce les intentions des parties, et les objectifs partagés par elles, quant à leur collaboration.

Fait à Bruxelles, le xx décembre 20xx

Eric Vankeerbergen
Coordinateur de TOOLBOX ASBL

xx
Responsable du projet

xx

Président du CA de
XXX asbl